



CONSEIL MUNICIPAL

Liste des délibérations

Affiché à la Mairie de Valdahon et Mise en ligne le : <i>09/04/2024</i>	Séance du Jeudi 4 avril 2024 Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon	Visé par : Le Maire de Valdahon Sylvie LE HIR
--	--	---

PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Didier DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : MH. BALLEE/P. BENOIT ; N. PERROT/M. COLLETTE ; C. LOMBARD/G. BRUCHON ; D. DUMONT/D. GUILLEUX.

LISTE DES DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme M. Bruno DIRAND comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 9 novembre 2023

2. Ressources humaines – Suppression suivie d'une création d'emploi

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Approuve la suppression d'un emploi d'Agent de maîtrise principal, à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/05/2024 :

Emploi : Agent de maîtrise principal :

- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 2

-Approuve la création d'un emploi de Technicien permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/05/2024 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Techniciens territoriaux,

Grade : Technicien

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à son représentant pour effectuer les démarches nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

3. Ressources humaines – Suppression suivie d'une création d'emploi

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Approuve la suppression d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15/04/2024 :

Emploi : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe :

- ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 4

-Approuve la création d'un emploi d'Adjoint technique territorial, à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15/04/2024. :

Emploi : Adjoint technique territorial :

- ancien effectif : 6
- nouvel effectif : 7

- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES

4. Approbation des comptes de gestion

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2023 du budget principal et des 5 budgets annexes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 2

5. Approbation des comptes administratifs

Hors de la présence de Madame Sylvie LE HIR,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les comptes administratifs 2023 ;
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans l'annexe.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 2

6. Affectation des résultats

Au vu des résultats du compte administratif 2023 du budget principal et des 5 budgets annexes, et après avoir délibéré, le Conseil municipal affecte le résultat selon le tableau joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 2

7. Révision d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à :

- Réviser l'Autorisation de Programme Crédits de Paiement (AP/CP) ci-dessus présentée,
- Signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 22 Contre : 1 Abstention : 3

8. Vote des budgets primitifs

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif 2023 de la Commune de Valdahon tant pour le budget principal que pour les 5 budgets annexes ;
- Approuve le versement de subventions à des tiers telles que proposées ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 20 Contre : 6 Abstention : 0

9. Mise en place de fongibilité des crédits en section fonctionnement et investissement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à :

-Opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre - à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel - dans les limites suivantes des dépenses réelles de chaque section :

- o Fonctionnement : 7,5 %
- o Investissement : 7,5 %

-Signer tout document s'y rapportant

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

DOMAINE ET PATRIMOINE

10. Acquisition de la parcelle AL 09

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Se prononce sur l'acquisition de la parcelle AL 09 d'une superficie de 52 m² aux consorts MERCIER pour 1 Euro
- Prend en charge les frais de notaire
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Sylvie LE HIR

